

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE VILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR le soussigné, Jean Pierre Sanchez, directeur général adjoint et greffier adjoint de ladite Ville, à l'effet :

QU'À la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides, tenue le 8 septembre 2026, ledit conseil a procédé à l'adoption du règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 858-2026
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-2009 CONCERNANT LES ENTENTES
RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX DANS LA VILLE DE SAINT-LIN-
LAURENTIDES

QU'UN avis de motion a été donné le 18 août 2026 par monsieur le conseiller Robert Portugais;

QU'UN projet de règlement a été déposé le 18 août 2026 par monsieur le conseiller Robert Portugais;

QUE l'objet du règlement numéro 858-2026 est suffisamment décrit par son titre;

QUE ledit règlement est déposé au bureau du greffier adjoint à l'hôtel de ville de Saint-Lin-Laurentides, situé au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau;

QUE ledit règlement numéro 858-2026 entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Lin-Laurentides, ce 10 septembre 2026.

Copie originale signée

Jean Pierre Sanchez, directeur général adjoint
et greffier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Entrée en vigueur du règlement numéro 858-2026)

Je, soussigné, Jean Pierre Sanchez, directeur adjoint et greffier adjoint de la Ville de Saint-Lin-Laurentides, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en faisant paraître une copie sur le site Internet de la Ville de Saint-Lin-Laurentides et en affichant une copie à l'endroit désigné par le conseil, soit au 900, 12^e Avenue, Saint-Lin-Laurentides, le 9 juillet 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 10^e jour de septembre deux mille vingt-six.

Copie originale signée

Jean Pierre Sanchez, directeur général adjoint
et greffier adjoint